



**Communauté de Communes
du Pays Sostranien**

10, rue Joliot Curie –
23300 - LA SOUTERRAINE
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12
Email : infos@cco23.fr

N° SIREN : 242 300 135 00108
Code NAF : 8411Z

Nos références : \\10.10.0.248\comcom\CCPS-2\Finances\BUDGET\2023\DEBAT ORIENTATIONS
BUDGETAIRES\20230308 Rapport d'orientation budgétaire 2023.doc

Note de présentation Rapport d'orientation budgétaire 2023

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière. Pour contribuer à l'élaboration du document de synthèse qui doit être communiqué aux élus à cette occasion, nous nous sommes appuyés sur le support mis à disposition par la Caisse d'Épargne.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. En l'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Pour la CCPS, l'adoption du DOB doit se faire dans le délai de 2 mois précédant l'examen du budget qui doit être voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le rapport présenté à l'assemblée délibérante doit porter sur :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette contractée.

De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Enfin, depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, ce rapport doit faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL

1 –Le contexte général économique et budgétaire.	Page 3
Principales mesures du Projet de Loi de Finances 2022.	
2 –Les orientations budgétaires pour la Communauté de Communes du Pays Sostranien.	Page 5
A –Les évolutions de la fiscalité et des dotations de l'état.	Page 5
A1 Evolution du produit fiscal	Page 5
A2 Evolution des dotations de l'Etat	Page 7
B –Le bilan estimé de l'année 2022.	Page 8
B1 Estimation des réalisations des dépenses de fonctionnement	Page 9
B2 Estimation des réalisations des recettes de fonctionnement	Page 9
B3 Estimation des réalisations des dépenses d'investissement	Page 9
B4 Estimation des réalisations des recettes d'investissement	Page 9
B5 Bilan Ressources Humaines.	Page 9
C –Les perspectives pour 2023.	Page 11
C1 Sur le budget principal	Page 11
C2 Sur les budgets annexes	Page 12
C3 Prospective des charges et produits de fonctionnement 2023-2025	Page 13
3 –La structure et la gestion de la dette.	Page 14

1 –Le contexte général économique et budgétaire.

Monde : ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. L'inflation, résulte en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques.

Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année afin de rééquilibrer l'offre et la demande.

Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine.

En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre à la suite de la baisse des prix de l'énergie.

Zone Euro : une année marquée par la crise énergétique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement coûteuse.

Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti.

Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise au 3^{ème} trimestre tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente. En dépit d'indices de confiance très dégradés en lien avec l'enlisement de la guerre en Ukraine, les ménages ont pu puiser dans leur épargne pour contrer la perte de revenu disponible brut réel, leur taux d'épargne revenant à leur niveau pré-pandémique de 13,2 % au 3^{ème} trimestre.

Depuis, l'évolution des indicateurs avancés fin 2022 confirme la tendance de ralentissement de l'activité attendue fin 2022.

Jugeant durable la hausse de l'inflation à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE a engagé à 4 reprises la remontée de ses taux. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi dans la fourchette de 2 % à 2,75 %.

France : une croissance jusqu'ici résiliente

L'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé.

La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au 2^{ème} trimestre (+0,4 % après une chute de 1,2 % au 1^{er} trimestre) a fini par légèrement reculer au 3^{ème} trimestre (-0,1 %) dans un contexte d'inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 % en rythme annualisé), l'inflation est en effet repartie à la hausse en octobre à 6,2 % dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre (5,9 %) en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En moyenne, l'inflation française a été de 5,2 % en 2022 après 1,6 % en 2021.

Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise-carburants...) adoptées par le gouvernement français, la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9 % enregistrée en moyenne en zone Euro.

La croissance française a été portée par l'investissement. Cette dynamique est largement due aux investissements d'entreprises non financières sous l'effet d'un rebond d'achats de véhicules.

Les investissements des ménages, immédiatement affectés par le durcissement des conditions financières, ont, eux, reculé de 0,7 % après avoir été atones au T2.

Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2,5 % en moyenne en 2022.

France : plus faible poussée inflationniste de la zone Euro

A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 % dès le T3 2021. La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entraînant l'inflation sous-jacente (hors énergie

et alimentation non transformée) dans son sillage. Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3 % en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8 % en moyenne en 2022 après 1,1 % en 2021. Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses mesures de soutien gouvernementales, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro, où l'inflation totale et sous-jacente ont atteint respectivement 8,4 % et 6,9 % en moyenne en 2022

Confronté à la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages français s'est replié de 1,8 % au T1 et 1 % au T2 2022 avant de rebondir à 0,8 % au T3 sous l'effet conjugué des renégociations d'accords salariaux, de la revalorisation du Smic (+2,01 %) en août et d'autres mesures gouvernementales telles que la prime de partage de la valeur mise en place en juillet ou encore la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique. La revalorisation des retraites complémentaires associée à de nouvelles mesures de soutien introduites au T4 (suppression de la redevance audiovisuelle, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel...) devrait à nouveau soutenir le pouvoir d'achat au T4, de sorte que la perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année devrait rester relativement limitée (inférieure à 1 % en 2022).

France : un marché du travail sous tension

Depuis 2021, le dynamisme du marché du travail ne cesse pas de surprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. Si le rythme des créations d'emplois en 2022 a décéléré de moitié, en moyenne, par rapport à 2021, il est demeuré stable à 0,4 % sur les trois premiers trimestres de 2022. Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité, industrie incluse, avaient dépassé leur niveau d'avant pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis fin 2019, dont près d'un tiers en raison de l'essor des contrats d'apprentissage.

Au sein des services marchands à l'origine de 73 % des créations d'emplois, le secteur des services aux entreprises a été le plus créateur d'emplois (324K), largement devant le secteur du commerce (151K) ou celui de l'information et la communication (110K).

Profitant des fortes créations d'emploi dans un contexte de hausse de la population active, le taux de chômage recule globalement depuis fin 2020. Il est passé en France métropolitaine de 8,8% au T2 2020 à 7,1 % au T3 2022, niveau où il est quasi stable depuis un an. Selon les dernières données publiées par Eurostat, il serait en baisse au T4 2022, atteignant 7 % en novembre.

Au T3 2022, le nombre de chômeurs s'élevait à 2,2 millions contre 2,4 fin 2019, soit une baisse de 200K chômeurs en France métropolitaine.

En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché du travail. Au contraire, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement atteint des niveaux records dans les grands secteurs de l'économie fin 2022. Ainsi, 83 % des entreprises de la construction étaient concernées en octobre 2022, 65 % dans l'industrie manufacturière et 62 % dans les services.

France : la crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques

Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5 % en 2022, après 6,5 % en 2021. La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6 % du PIB contre 112,8 % en 2021 selon la loi de finances pour 2023. Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5 % du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2 % du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9 %. La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne associée au ralentissement économique à l'œuvre devrait peser sur les finances publiques. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.

Principales mesures concernant le secteur public local contenues dans la loi de finances initiale (LFI) pour 2023, telle qu'elle a été publiée au journal officiel le 31 décembre 2022 :

Etablie dans un contexte économique incertain, la loi de finances initiale pour 2023 se caractérise par :

➤ La poursuite de l'objectif de « maîtrise des dépenses de fonctionnement » fixé aux collectivités territoriales et à leurs EPCI :

Les collectivités sont incitées à respecter dès 2023 et jusqu'en 2027 un objectif d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement qui progresseront au maximum de 0,5 point de moins fortement que l'inflation. Compte tenu de l'hypothèse d'inflation moyenne retenue dans LFI 2023 (4,2%) les dépenses de fonctionnement ne devraient augmenter que de +3,7% en 2023 pour respecter l'objectif fixé.

En cas de non-respect de l'objectif (et après examen individuel de l'évolution collectivité par collectivité), les collectivités perdront des subventions d'investissement accordées par l'Etat (DSIL, DETR ...).

➤ **La suppression de la CVAE sur 2 années (2023 et 2024) :**

La CVAE sera supprimée progressivement en 2023 et 2024 pour les entreprises. Ainsi pour 2023, le taux d'imposition de la CVAE sera réduit de moitié puis sera supprimé en 2024.

La perte de produit de CVAE sera compensée pour les collectivités territoriales par une fraction de TVA nationale.

Ainsi, dès 2023 les collectivités territoriales et leurs EPCI ne percevront plus de CVAE et en compensation du produit de CVAE perdu elles percevront une fraction de TVA égale à la moyenne des produits de CVAE encaissés par chaque collectivité entre 2020 et 2022 (soit 533 000€ pour la Communauté de Communes du Pays Sostranien).

Et à cette compensation pourra s'ajouter une part de TVA en fonction du dynamisme économique de leur territoire.

➤ **Dispositions relatives au FPIC :**

L'éligibilité au reversement du FPIC d'un ensemble intercommunal est conditionnée entre autres à un effort fiscal agrégé supérieur à 1. Il est prévu de supprimer cette condition.

L'éligibilité au reversement serait conditionnée au classement de l'ensemble intercommunal selon un indice synthétique (revenu imposable, potentiel fiscal agrégé et effort fiscal).

Par ailleurs il est prévu un aménagement de la garantie en cas de perte d'éligibilité : en lieu et place d'un reversement de 50% du montant perçu l'année précédente, les ensembles intercommunaux devenus inéligibles percevront 75% l'année de sortie du dispositif du FPIC, puis 50% la deuxième année et plus rien à compter de la troisième année.

➤ **Des concours financiers aux collectivités en hausse de 0,727 milliards d'euros (mais liés pour 0,430 milliards d'euros au fonds de soutien aux communes face à l'inflation).**

Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités : augmenté à 2 milliards € d'argent frais, le texte adopté limite son application à 2023.

Puis, une première depuis treize ans : l'augmentation - nominale - de la DGF de 320 millions € sur un total de 26,9 milliards €.

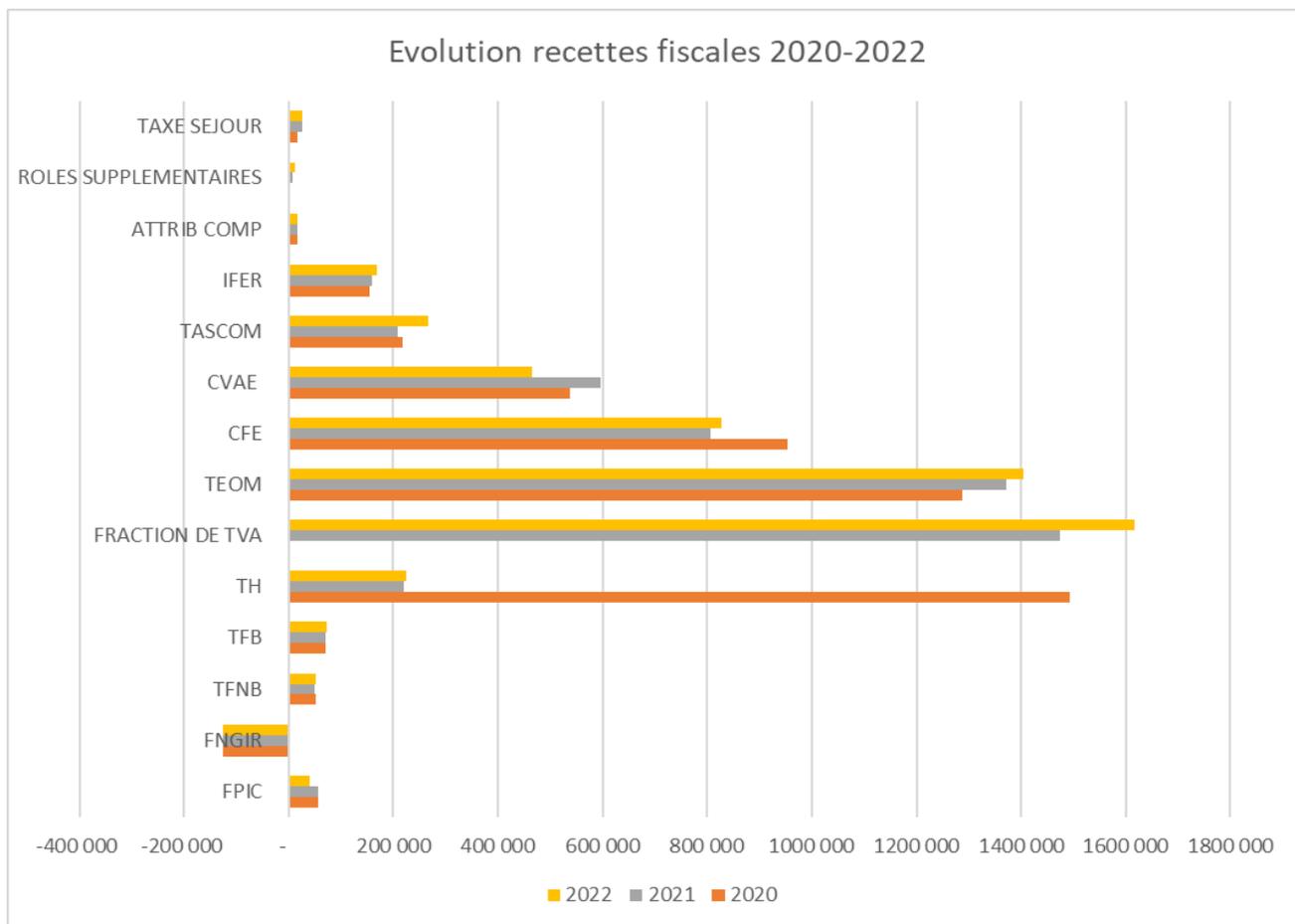
Face à l'inflation qui impacte fortement les budgets des collectivités, la loi met en place un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques, un bouclier tarifaire et un amortisseur sur les tarifs de l'électricité.

2 – Les orientations budgétaires pour la Communauté de Communes du Pays Sostranien :

A/ Les évolutions de la fiscalité et des dotations de l'Etat :

A.1 Evolution du produit fiscal

Fiscalité	2020	2021	2022
TAXE SEJOUR	16 298	25 445	25 358
ROLES SUPPLEMENTAIRES	0	6 907	12 432
ATTRIB COMP	17 291	17 291	17 291
IFER	154 558	160 461	169 623
TASCOM	216 754	208 849	266 023
CVAE	536 836	597 060	465 669
CFE	953 150	805 502	827 565
TEOM	1 286 272	1 371 483	1 404 134
FRACTION DE TVA	0	1 474 458	1 615 717
TH	1 493 633	220 526	223 617
TFB	71 031	69 663	72 689
TFNB	50 752	49 914	52 163
FNGIR	-124 728	-124 728	-124 728
FPIC	56 192	56 715	40 666
TOTAL	4 730 059	4 939 546	5 068 219



L'hypothèse retenue pour l'évolution des bases fiscales en 2023 est de + 6% ce qui représente un produit supplémentaire de fiscalité en 2023 de près de 70 000 euros pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les deux taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Pour rappel, les taux appliqués depuis 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien sont les suivants :

Taux de CFE	30,76%
Taux de TFB	0,615%
Taux de TFNB	5,09%
Taux de TH	11,49%

En ce qui concerne la CVAE, le budget 2023 devra tenir compte des dispositions de la LFI 2023 avec le versement d'une compensation basée sur la moyenne de la CVAE perçue pour les années 2020, 2021 et 2022 soit : (536 836 en 2020 + 597 060 en 2021 + 465 669 en 2022) / 3 = 533 188€.

Les produits de TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) et d'IFER (Impositions forfaitaires des entreprises de réseaux) sont reconduits à l'identique des montants notifiés en 2022.

La fraction de TVA perçue par la Communauté de Communes du Pays Sostranien en remplacement du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales est prévue pour un montant de 1 592 945€. Ce montant correspond à la fraction de TVA garantie suite à la réforme, auquel se rajoute une partie de la hausse constatée entre les montants notifiés en 2021 et en 2022. L'inscription budgétaire en 2023 est inférieure de 22 772€ au montant réel de 2022.

Pour mémoire, par délibération en date du 26 septembre 2022 (référence DEL-20220926-06), le Conseil Communautaire a décidé d'assujettir à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires les logements vacants et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. On peut considérer qu'environ au moins 1/3 des 644 logements vacants depuis plus de deux ans seront imposés à la THLV, ce qui rapporterait à la Communauté de Communes potentiellement environ 40 000€ au taux de 11,49% (montant fléché pour le financement de l'OPAH RU).

Enfin, si la Taxe GEMAPI a été instituée en 2021 (référence DEL-20210929-01), elle n'est pas encore appliquée puisque le Conseil Communautaire n'a pas voté de produit attendu de cette taxe.

Le partage du produit de la taxe d'aménagement entre les communes et l'EPCI étant devenu facultatif, les communes concernées ont décidé de ne pas reverser un pourcentage de leur taxe d'aménagement à la Communauté de Communes.

Pour finir, les prévisions relatives aux recettes fiscales en 2023, à taux constant, sont en augmentation de 145 053€ par rapport aux produits collectés en 2022 (hors TEOM).

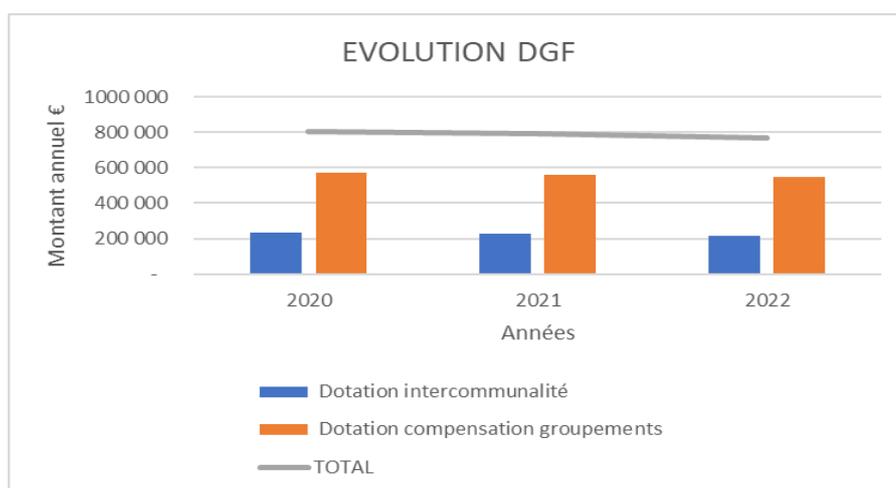
Impôts	Produits Réalisés 2022	Produits prévisionnels 2023
TFNB	52 163,00	39 014,00
TFB	72 689,00	77 224,00
TH	223 617,00	241 707,00
THLV	-	40 000,00
Fraction TVA/TH	1 615 717,00	1 592 945,00
CFE	827 565,00	878 395,00
Fraction TVA/CVAE	465 669,00	533 188,00
Tascom	266 023,00	266 023,00
IFER	169 623,00	169 623,00
Total	3 693 066,00	3 838 119,00
Simulation Augmentation 2022-2023		145 053,00

FPIC : le montant de 40 666€ affiché en réalisation 2022 correspond en fait à la contraction des 124 769€ perçus et des 84 103€ reversés puisque la Communauté de Communes du Pays Sostranien est à la fois bénéficiaire et contributrice au FPIC.

Le projet de budget 2023 retient une hypothèse prudente de perte par rapport à 2022 dans les mêmes proportions que supportées entre 2021 et 2022 (-28%) soit une inscription budgétaire nette de 29 280€ en 2023. Cela représente une baisse des inscriptions budgétaires de 11 386€ par rapport aux crédits ouverts en 2022.

A.2 Evolution des dotations de l'Etat

Dotations de l'Etat	2020	2021	2022
Dotation intercommunalité	232 111	230 055	216 396
Dotation compensation groupements	574 093	562 787	550 442
TOTAL	806 204	792 842	766 838



En 2022 le montant de la DGF perçue par la Communauté de Communes du Pays Sostranien s'est élevé à 766 838€. Pour 2023, la prévision s'établit à 750 000€ qui correspond à une baisse de 16 838€ essentiellement au titre de la dotation de compensation qui diminue chaque année.

B Le bilan estimé de l'année 2022

Dans l'attente du compte de gestion de l'année 2022 établi par le comptable public et sous réserve des dernières écritures d'ajustement à passer sur l'exercice 2022, le bilan de l'année 2022 peut être synthétisé comme suit pour l'ensemble des budgets de la CCPS :

Régime TVA	BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES						
		BATIMENT RECREATIF	ATELIERS RELAIS	PEP- ENTREPRISES	C. CULTUREL Y FURET	ENF- JEUNESSE	CENTRE AQUATIQUE	ZONE DE LA PRADE
	TTC	HT	HT	HT	HT	TTC	TTC	HT

SECTION DE FONCTIONNEMENT										
Report 2021	a	654 539,56	-	-	-	-	-	30 159,68	-	-
013 - Atténuations de charges		107 134,39	-	-	-	-	-	-	-	-
70 - Produits des services		840 734,62	850,00	44 091,34	7 746,26	71 152,44	-	233 698,50	278 925,00	
73 - Impôts & taxes		5 286 426,59	-	-	-	-	-	-	-	-
74 - Dotations & participations		1 600 483,01	47 874,18	-	147 397,19	386 361,84	32 357,53	977 240,38	67 200,00	
75 - Autres produits de gestion courante		60 973,47	30 000,00	73 422,12	30 574,25	72 139,79	226 763,35	200,00	0,29	
76 - Produits financiers		-	-	-	-	-	-	-	-	
77 - Produits exceptionnels		13 219,71	-	15 178,50	-	7 521,33	-	-	-	
042 - opérations d'ordre entre sections		-	-	-	-	-	-	-	-	293 881,54
043 - opérations d'ordre intérieur section		-	-	-	-	0,13	-	-	-	7 381,29
Recettes 2022	b	7 908 971,79	78 724,18	132 691,96	185 717,70	537 175,53	259 120,88	1 211 138,88	647 388,12	
011- charges à caractère général		557 037,24	5 354,00	124 826,78	66 458,29	384 414,29	24 256,58	379 005,33	129 385,92	
012 - charges de personnel		1 840 591,39	-	-	69 783,39	144 507,55	-	522 221,53	-	
014 - atténuations de produits		1 708 129,81	-	-	-	-	-	-	-	
65 - autres charges de gestion courante		3 647 222,38	-	2,35	8 605,39	679,73	94 771,50	-	-	
66 - charges financières		4 952,73	3 141,28	5 282,56	515,90	-	-	70 413,12	7 381,29	
67 - charges exceptionnelles		5 659,51	-	-	-	2 426,06	31 154,01	482,50	-	
68 - dotations aux provisions pour risques & charges		30 000,00	5 000,00	-	-	-	-	-	-	
042 - opérations d'ordre entre sections		119 490,71	-	-	1 079,40	5 147,90	-	35 176,80	503 239,62	
043 - opérations d'ordre intérieur section		-	-	-	-	-	-	-	7 381,29	
Dépenses 2022	c	7 913 083,77	13 495,28	130 111,69	146 442,37	537 175,53	150 182,09	1 007 299,28	647 388,12	
Résultat 2022	d b-c	- 4 111,98	65 228,90	2 580,27	39 275,33	-	108 938,79	203 839,60	-	
Restes à réaliser 2022-2023	e	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat cumulé	f a+d+e	650 427,58	65 228,90	2 580,27	39 275,33	-	78 779,11	203 839,60	-	

SECTION D'INVESTISSEMENT										
Report 2021	a	442 679,42	- 63 601,36	- 1 717 721,27	- 27 847,01	11 691,43	-	-	-	56 954,60
10 - Dotations & réserves		-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - Subventions d'investissement		-	-	2 406 647,10	-	-	-	-	-	-
16 - Emprunts & dettes		-	-	1 377 000,00	-	-	-	-	-	-
19- Plus values sur opérations de cessions		3 728,10	-	-	-	-	-	-	-	-
21 - Immobilisations corporelles		5 451,90	-	-	-	-	-	-	-	-
23 - Immobilisations en cours		-	-	-	-	-	-	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 - FCTVA		88 463,87	-	-	-	-	12 411,75	13 336,77	-	-
1018 - Excédents de fonctionnement capitalisés		-	63 601,36	835 433,53	27 847,01	-	-	-	-	-
165 - Dépôts et cautionnements reçus		-	-	500,00	1 841,19	-	-	-	-	-
040 - opérations d'ordre entre sections		110 310,71	-	-	1 079,40	5 147,90	-	35 176,80	503 239,62	
Recettes 2022	b	207 954,58	63 601,36	4 619 580,63	30 767,60	5 147,90	12 411,75	48 513,57	503 239,62	
16 - Emprunts & dettes		177 611,53	65 228,90	58 699,81	29 035,28	-	-	170 734,45	24 223,30	
20 - Immobilisations incorporelles		113 255,70	-	-	-	4 000,00	-	-	-	
21 - Immobilisations corporelles		14 944,62	-	-	563,33	2 118,33	2 574,79	320,00	-	
23- Immobilisations en cours		415 315,35	-	1 427 377,92	12 597,26	7 211,41	152 166,07	81 298,72	-	
27- consignes		80,00	-	-	-	-	-	-	-	
040 - opérations d'ordre entre sections		-	-	-	-	-	-	-	-	293 881,54
Dépenses 2022	c	721 207,20	65 228,90	1 486 077,73	42 195,87	13 329,74	154 740,86	252 353,17	318 104,84	
Résultat 2022	d b-c	- 513 252,62	- 1 627,54	3 133 502,90	- 11 428,27	- 8 181,84	- 142 329,11	- 203 839,60	185 134,78	
Restes à réaliser 2022-2023	e	319 129,08	-	- 1 397 448,52	-	-	63 550,00	-	-	
Résultat cumulé	f a+d+e	248 555,88	- 65 228,90	18 333,11	- 39 275,28	3 509,59	- 78 779,11	- 203 839,60	242 089,38	
TOTAL 2022		898 983,46	-	20 913,38	0,05	3 509,59	-	-	242 089,38	

B.1 Estimation des réalisations des dépenses de fonctionnement :

Sur le budget général, même si les estimations de réalisation des dépenses de fonctionnement demeurent inférieures aux inscriptions au budget prévisionnel 2022, il est à noter un taux de consommation important des crédits.

- Charges à caractère général = 86,12%
 - Charges de personnel = 92,82%
 - Atténuations de produits (attributions de compensation, FNGIR, FPIC) = 100%
 - Charges de gestion courante = 94,86%.
- Soit un total **94,56%** de taux de réalisation des dépenses de fonctionnement.

Il est à noter ici que les provisions pour risque prévues au BP 2022 à hauteur de 30 000€ ont pu être constituées en 2022, il conviendra de les poursuivre au budget 2023.

B.2 Estimation des réalisations des recettes de fonctionnement :

Les estimations des recettes réelles de fonctionnement atteignent globalement le montant du budget prévisionnel avec 8 563 511,35€ de recettes sur l'exercice 2022 (**dont toutefois 654 539,56€ de résultat de fonctionnement cumulé des exercices antérieurs**).

Ainsi, le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement est déficitaire de 4 111,98€. Ce qui signifie, qu'en l'état, le budget principal :

- **Ne parvient plus à dégager une épargne brute lui permettant d'assurer le remboursement des dettes en capital.**
- **Ne dégage plus d'épargne disponible pour ses projets d'équipements.**

D'où la nécessité de retrouver, sans délai, une capacité d'autofinancement soit par une baisse des dépenses, soit par une augmentation des recettes, soit par une combinaison des deux.

Parmi les pistes envisagées pour l'élaboration du budget 2023, il sera proposé, en parallèle de l'évolution des valeurs locatives servant de base à la fiscalité, une augmentation des taux de taxes foncières (bâti et non bâti) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

Compte tenu du taux très faible du foncier bâti communautaire, cette augmentation aura une incidence très faible pour les contribuables et pourra être neutralisée par une diminution à due concurrence des taux communaux dans les communes ayant un taux plus élevé.

La participation d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes représentant une charge de plus de 1 650 000€ en 2022. Il est d'ores et déjà demandé, à nouveau, à chaque service d'apporter des pistes d'économie sur le fonctionnement 2023.

B.3 Estimation des réalisations des dépenses d'investissement :

Le montant des dépenses d'investissement réalisées sur 2022 se monte à 721 207,20€.

Le faible montant des restes à réaliser s'explique du fait que les principales opérations d'investissement engagées sur le budget principal se trouvent aujourd'hui achevées (Maison de santé et reconstruction du bâtiment d'accueil de l'aire des gens du voyage).

B.4 Estimation des réalisations des recettes d'investissement :

Essentiellement constituées des excédents reportés, du FCTVA, des subventions d'équipement et du produit des amortissements, les recettes d'investissement réalisées sur l'année 2022 restent inférieures aux prévisions.

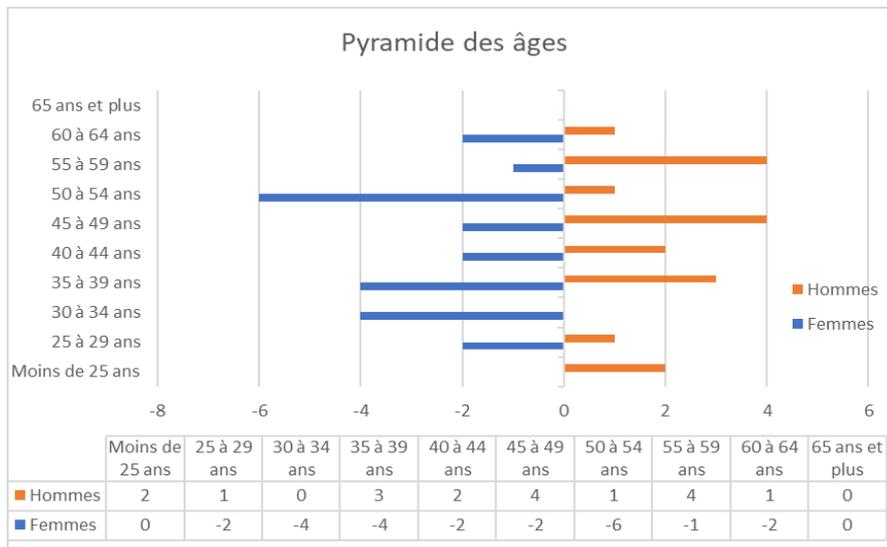
Les projets correspondants s'étant achevés en cours d'exercice 2022, le solde des subventions à percevoir n'interviendra qu'en 2023 et se retrouve en restes à réaliser 2022-2023.

B.5 Bilan ressources humaines

Actuellement 45 postes sont ouverts au tableau des effectifs qui représentent 43,71 ETP dont 4 postes non pourvus, ce qui représente en tout 41 agents présents dans les services.

Les perspectives d'évolution pour l'année 2023 sont les suivantes :

- Conventionnement avec le Centre de Gestion pour le signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral/sexuel ou d'agissements sexistes (acté).
- Conventionnement avec le Centre de Gestion pour bénéficier de la prestation de la médiation préalable obligatoire (acté).
- Première année de mise en œuvre du RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (acté).
- Participation à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance des agents (à l'étude).

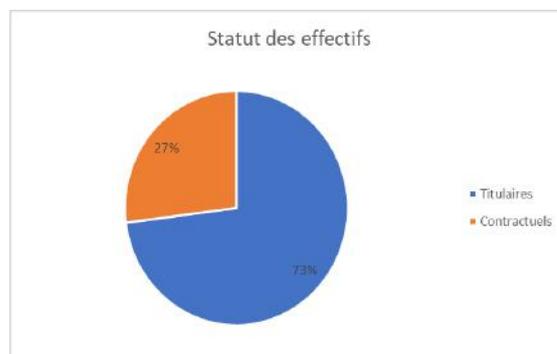


La pyramide des âges relative aux agents permanents révèle :

- Répartition hommes / femmes : les femmes représentent 56% des effectifs contre 44% pour les hommes.
- Un âge moyen constaté de 44 ans au 1^{er} janvier 2023

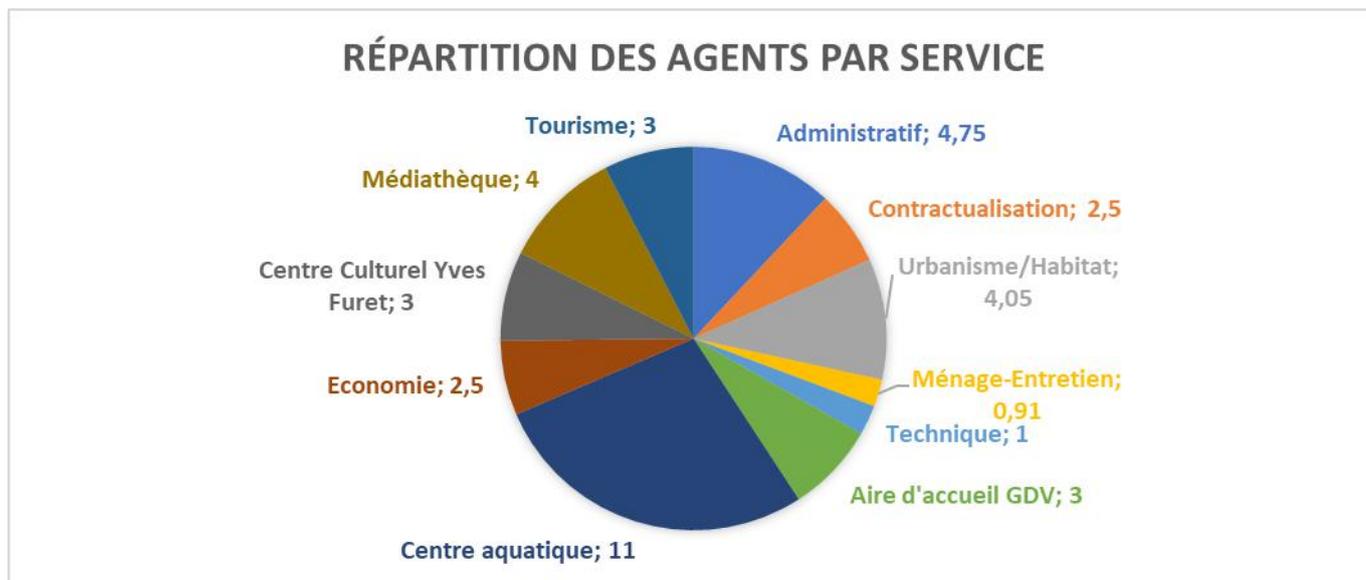
La répartition par catégorie d'emploi au 1^{er} janvier 2023 :

- 29% en catégorie A
- 20% en catégorie B
- 51% en catégorie C



La répartition des effectifs entre titulaires et contractuels fait apparaître une forte proportion de personnels titulaires qui représentent les 3/4 des agents en poste. Il est à noter que parmi les contractuels, 4 agents sont en CDI.

Ventilation des agents par service en 2023 :



Le budget prévisionnel de la masse salariale est constitué chaque année en fonction du budget réalisé l'année précédente. Le faible taux de mobilité et de renouvellement a une incidence sur la pyramide des âges et sur l'évolution des carrières au sein de la Communauté de Communes.

Parmi les dépenses incompressibles, les mesures suivantes mises en œuvre en 2022 ont une incidence forte sur l'évolution des dépenses en 2023 :

- L'augmentation du point d'indice (3,5% au 1^{er} juillet 2022 ce qui aura une incidence en 2023 avec un effet année pleine pour la comparaison avec le BP 2022)
- Les augmentations successives du SMIC liées à l'inflation
- La prise en compte des nouvelles grilles indiciaires des agents de catégories B et C.

Masse salariale	2020	2021	2022
Rémunération agents titulaires	807 529,60	794 174,81	861 668,18
Rémunération des agents contractuels	298 437,63	347 494,03	380 879,73
Personnels extérieurs	186,00	6 682,92	18 782,07
URSSAF	203 311,51	216 108,82	230 747,96
Retraites	214 706,83	214 276,19	226 089,59
ASSEDIC	12 009,62	13 839,92	15 393,64
Assurance du personnel	73 679,78	68 702,19	69 810,26
Œuvres sociales	8 480,00	8 480,00	8 480,00
Médecine du travail	2 458,49	2 807,41	2 561,50
CNFPT et CDG 23	20 462,46	23 267,80	26 178,46
TOTAL	1 643 281,92	1 697 855,09	1 842 613,39
Remboursement sur rémunérations	-69 837,37	-74 137,77	-107 134,39
CHARGES NETTES DE PERSONNEL	1 573 444,55	1 623 717,32	1 735 479,00

Mutualisation : A la demande de ses 10 communes membres et selon les orientations validées en Conférence des Maires le vendredi 25 novembre 2022, la Communauté de Communes a mis en place un service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme. Compte-tenu des délais impartis, la création effective de ce service est estimée au 1^{er} avril 2023 mais depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté de Communes assume le salaire de l'agent instructeur déjà en poste.

Au vu des moyens mis en œuvre par la commune de La Souterraine et des besoins validés par la conférence des Maires du Pays Sostranien du 25 novembre 2022, les besoins en personnel ont été définis de la manière suivante :

- 1 encadrant instructeur 1 ETP – catégorie B - recrutement
- 1 instructeur 0.8 ETP catégorie C – transfert du temps non complet
- 1 assistant administratif 0.25 ETP – catégorie C – réaffectation en interne à la Communauté de Communes

Les modalités de fonctionnement et de financement du service commun ADS ont été étudiées avec les communes en conférence des maires. Elles seront transcrites dans une convention. Celle - ci précisera le champ d'application, les missions respectives de la commune et du service commun, et les coûts.

Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence et la participation des communes devra couvrir l'intégralité des coûts du service. La gestion du service doit rester neutre budgétairement pour la Communauté de Communes.

C Les perspectives pour 2023

C.1 Sur le budget principal, les dépenses d'investissement seront limitées à la poursuite des opérations en cours et les recettes d'investissement seront, pour le FCTVA et les subventions d'investissement, recalées en fonction des réalisations.

1. **Priorité sera donnée à l'économie** qui représentera en 2023 une part prépondérante du budget global d'investissement de la Communauté de Communes avec la volonté de constituer sur le budget principal :

- Une réserve pour pouvoir accompagner les projets d'immobilier d'entreprises ;
- Un fonds de soutien aux services communaux essentiels à la population ;
- Une enveloppe réservée au gros entretien des bâtiments.

2. Des moyens seront également mis en œuvre pour relancer la **politique habitat** de la CCPS ainsi qu'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), outil à disposition des collectivités pour porter et mettre en œuvre

un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centre-bourgs.

A la suite du recrutement du chargé de mission « Petites Villes De Demain » qui a pris ses fonctions fin août 2022, une consultation a été lancée pour mener une étude pré opérationnelle à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain multisites des centre-bourgs de la Communauté de Communes du Pays Sostranien. L'objet de cette étude est de proposer, à la suite d'un diagnostic, un périmètre opérationnel pertinent, des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés, des montages financiers et des actions complémentaires qui pourraient constituer les engagements contractuels entre l'EPCI, l'État et l'ANAH au titre d'une OPAH, voire avec d'autres partenaires (Conseil départemental et régional, ARS).

L'année 2023 sera l'année de réalisation de cette étude dont la durée globale prévisionnelle est de 12 mois. Ainsi, le programme opérationnel pourrait débuter au cours du dernier trimestre 2023.

Plan de financement prévisionnel de l'étude Pré opérationnelle OPAH (TTC) :

Dépenses		Recettes		
Détail	Montant TTC	Financements	Montant TTC	Taux
Etude pré-opérationnelle	60 000,00	Etat (ANAH)	30 000,00	50%
		Conseil départemental (Booster)	3 000,00	5%
		B. Territoires	15 000,00	25%
		Autofinancement CCPS	12 000,00	20%
Total	60 000,00	Total	60 000,00	100%

3. Réhabilitation des emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage :

Comme délibéré le 26 septembre 2022, il est proposé de procéder à la réhabilitation des ilots de l'aire d'accueil dans le cadre d'un appel à projet national pour lequel la Communauté de Communes est attributaire d'une subvention de 256 116€ sur un coût global de 500 000€ HT. L'Etat (DETR/DSIL) et le Département (Boost'ter) pourraient intervenir respectivement à hauteur de 71 942€ laissant un reste à charge de 100 000€ à la charge de la Communauté de Communes.

Le délai pour engager cette opération est fixé à 3 ans à compte du 6 septembre 2022 soit jusqu'à l'exercice budgétaire 2025.

Compte tenu de la nécessité d'effectuer ces travaux rapidement du fait de l'usure normale mais avancée de l'équipement, il sera nécessaire de les reprogrammer en 2024 si les capacités budgétaires 2023 de l'EPCI ne le permettent pas.

4. Enfin, vu la demande en matière de présence médicale et l'opportunité d'attirer en plus des spécialistes, se pose aujourd'hui la question de l'**extension des locaux de Maison de Santé** Pluridisciplinaire de La Souterraine. Afin d'avancer sur le projet d'extension/construction sur un autre site, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 11 juillet 2022 (DEL-20220711-05) d'engager une étude de faisabilité.

C2 Sur les Budgets annexes :

Concernant le **budget annexe ateliers relais**, les Ateliers Relais SOMAC et ACL Montage ont été livrés aux entreprises et les 2 contrats de crédit-bail sont désormais opérationnels.

Le GAEC Le Verger de Lascoux a pris possession de l'atelier Ex-boucherie de Saint Agnant de Versillat, le bail commercial a débuté au 1^{er} mars 2022 à titre provisoire dans l'attente de la signature de l'acte notarié.

Le projet de requalification du site industriel DE FURSAC doit être réalisé dans des délais très contraints en vue de l'accueil de l'entreprise RIOLAND avant la fin de l'été 2023.

A la suite d'une rencontre qui s'est tenue le mercredi 23 novembre 2022, le Groupe RIOLAND a confirmé son engagement sur une durée de 15 ans dans le cadre d'un bail commercial sur la base des éléments suivants :

- Montant prévisionnel de l'opération : 5 500 000€ HT
- Reste à charge prévisionnel de l'opération (dont coût des emprunts) : 1 612 800€ HT
- Soit un loyer prévisionnel annuel de 107 520€ HT sur 15 ans.
- Livraison du bâtiment 1 : fin juin 2023
- Livraison du bâtiment 2 : fin juillet 2023.

Ces éléments serviront de base au protocole d'accord définitif à intervenir entre l'entreprise et la collectivité dans l'attente de la signature du bail commercial notarié.

Sous réserve d'aléas de chantier, l'enveloppe budgétaire et les délais de livraison restent strictement respectés.

Sur le **budget annexe de la Zone de la Prade**, les travaux d'aménagement de la tranche 2 sont terminés. Après l'engagement des travaux de construction du bâtiment de l'entreprise BRICO CASH, plusieurs projets d'installation sur ce secteur sont à l'étude et devraient aboutir sur l'année 2023.

Les études d'aménagement de la tranche 3 sur le secteur de La Petite Prade ont démarré.

Les travaux de mise en sécurité de la circulation et les aménagements pour maîtriser le stationnement des poids-lourds sur la tranche 1 sont terminés.

Concernant les autres budgets annexes et plus particulièrement le **budget annexe du Centre Aquatique** et le **budget annexe du Centre Culturel**, de grosses inquiétudes demeurent quant aux incidences de la flambée des prix de l'énergie sur les dépenses de fonctionnement de l'année 2023.

Selon les estimations établies par le Syndicat des Energies de la Creuse, sans tenir compte des mesures compensatoires que le Gouvernement pourrait maintenir ou renforcer en 2023, le budget pour le gaz naturel serait 2,5 fois supérieur à celui de 2022. Pour l'électricité, nous serions sur un volume financier 3 fois supérieur à celui de 2022.

Site	Gaz	x 2,50		Electricité	x 3,00	
	2 022	2 023	Augmentation	2 022	2 023	Augmentation
Centre Aquatique	120 380	300 950	180 570	109 723	329 168	219 445
Centre Culturel	22 252	55 630	33 378	12 252	36 755	24 503
Principal (AAGDV OT Méd)	3 855	9 637	5 782	37 425	112 274	74 849
Pépinière d'entreprises	1 798	4 495	2 697	12 275	36 825	24 550
Total augmentation 2022/2023			222 427			343 348
						565 774

Afin de faire face à ces augmentations, plusieurs mesures ont été prises dès 2022 afin de limiter au maximum l'impact de la hausse des tarifs de l'énergie :

- Limitation de la température journalière sur tous les sites de la Communauté de Communes.
- Baisse au maximum de la température lors des périodes de fermeture ou de non-utilisation des locaux (Centre Culturel, médiathèque, Centre aquatique).
- Fermeture de certains sites pendant les petites vacances scolaires et modification des jours et horaires d'ouverture au public.
- Augmentation de tous les tarifs : Aire d'accueil des gens du voyage, Réseau de lecture, Pépinière d'entreprises, Centre aquatique.
- Non remplacement de personnel en cas de départ en retraite (départ du Directeur du Centre aquatique au 31 mars 2023).
- Positionnement auprès des fournisseurs d'énergie pour pouvoir bénéficier du filet de sécurité inflation mis en place par le Gouvernement pour les collectivités locales et leurs groupements pour 2023.

Compte tenu des critères mis en place par l'Etat, la Communauté de Communes n'est pas éligible au bouclier tarifaire.

Concernant la compétence Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Sostranien, un point de vigilance doit être porté sur la situation de l'Association Les Pitchouets qui gère la crèche multi accueil :

Fin 2022 la structure affiche un résultat de l'exercice déficitaire de 121 932€ après une année 2021 elle-même déficitaire de 74 150€ sur un budget moyen ordinaire de 260 000€.

Cette situation serait le fruit de la combinaison de plusieurs facteurs dont :

- La gestion du personnel (sureffectif, tout le personnel en CDI et à temps complet à la suite d'augmentation du temps de travail, salaires direction trop élevés)
- Fréquentation : Le taux d'occupation avec un nombre insuffisant d'inscriptions d'enfants au quotidien, pas d'accueil occasionnel, pas assez de familles au total
- Non optimisation des pistes de recettes : manque toujours la proposition des repas.

Si rien n'est fait pour modifier en profondeur le mode de fonctionnement de la structure, il est à prévoir un déficit 2023 au mois identique à celui de 2022 (120 000€) auquel il faut rajouter un risque prudhommal (chiffré à 107 000€). Soit au total une dépense de 227 000€ à la charge de la Communauté de Communes en plus de sa participation ordinaire (61 219€).

Il est important de souligner que la Communauté de Communes n'a pas, historiquement, géré en régie directe de telles structures. Ainsi, les connaissances de fonctionnement d'un multi-accueil n'existent pas actuellement au sein de l'équipe administrative de la Communauté de Communes, ce qui complexifie l'analyse, et les projections.

C3 Prospective théorique 2023-2025 des charges et produits de fonctionnement du budget principal :

Recettes réelles de fonctionnement	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)
70 Produits des services	1 081 985	840 735	850 823	861 033	871 366	1,2
73 Impôts & taxes	5 139 220	5 286 427	5 757 327	5 868 976	5 983 476	
CFE - Taxes foncières & habitation	1 153 134	1 176 034	1 416 596	1 444 928	1 473 827	2
Logements vacants	-	-	40 000	40 800	41 616	2
Fraction TVA TH	1 474 458	1 615 717	1 696 503	1 730 433	1 765 042	2
CVAE	597 060	465 669	-	-	-	
Fraction TVA CVAE	-	-	533 000	543 660	554 533	2
TASCOM	208 849	266 023	269 215	272 446	275 715	1,2
IFER	160 461	169 623	173 864	178 210	182 665	2,5
Rôles supplémentaires et autres	-	21 809	20 000	20 000	20 000	0
Attributions de compensation	17 291	17 291	17 291	17 291	17 291	0
FPIC	131 039	124 769	125 629	119 348	113 380	-5
TEOM	1 371 483	1 404 134	1 439 237	1 475 218	1 512 099	2,5
Taxe de séjour	25 445	25 358	25 992	26 642	27 308	2,5
74 Dotations & participation	1 163 712	1 364 519	1 051 501	1 036 471	1 021 742	
Dotation d'intercommunalité	230 055	216 396	212 068	207 827	203 670	-2
Dotation de compensation	562 787	550 442	539 433	528 644	518 072	-2
c/747 Participations	370 870	597 681	300 000	300 000	300 000	0
7483 Compensations exonérations	190 938	207 883	200 000	200 000	200 000	0
75 Autres produits de gestion courante	43 335	60 973	55 000	55 000	55 000	0
77 Produits exceptionnels	24 665	13 220	-	-	-	0
78 Reprise sur amortissements & provisions	-	-	-	-	-	0
	7 643 854	7 773 756	7 914 652	8 021 480	8 131 583	

Dépenses réelles de fonctionnement	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)
011 Charges à caractère général	2 219 502	557 037	563 721	570 486	577 332	1,2
012 Charges de personnel (a-b)	1 677 954	1 733 457	1 782 678	1 805 031	1 827 651	
a- Personnel	1 750 875	1 840 591	1 862 678	1 885 031	1 907 651	1,2
b- Remboursements	72 921	107 134	80 000	80 000	80 000	0
014 Atténuations de produits	1 684 286	1 694 065	1 698 270	1 702 686	1 707 322	
Attributions de compensation	1 485 234	1 485 234	1 485 234	1 485 234	1 485 234	0
FNGIR	124 728	124 728	124 728	124 728	124 728	0
FPIC	74 324	84 103	88 308	92 724	97 360	5
65 Autres charges de gestion courante	1 698 145	3 647 222	3 704 798	3 773 357	3 817 677	
Subvention équilibre budgets annexes	1 212 551	1 659 452	1 679 365	1 699 518	1 719 912	1,2
Indemnités élus	84 885	86 723	87 764	88 817	89 883	1,2
Contribution aux organismes extérieurs	224 455	1 831 047	1 867 668	1 905 022	1 927 882	2
Subventions+habitat	176 253	70 000	70 000	80 000	80 000	
66 Charges financières	74 699	4 953	5 000	10 000	10 000	100
67 Charges exceptionnelles	1 542	5 660	5 000	5 000	5 000	0
68 Dotations aux amortissements	139 951	110 311	110 000	110 000	110 000	0
68 Dotations aux provisions	38 000	30 000	30 000	30 000	30 000	0
	7 534 078	7 782 704	7 899 468	8 006 559	8 084 982	

La prospective mise à jour avec les données actualisées et intégrant les propositions budgétaires 2023 montre que l'épargne de gestion (évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement – hors dette) s'est fortement érodée.

3 – La structure et la gestion de la dette

Tous les emprunts de la Communauté de Communes (taux fixe, livret A) sont classés en A1 c'est-à-dire qu'il n'y a aucun emprunt toxique. Les principaux prêteurs sont la Caisse d'Epargne et la Banque des Territoires.

A ce jour, le récapitulatif des emprunts par budget au 1^{er} janvier 2023 est le suivant :

Budget	CRD au 01/01/2023	terme le plus long	Nombre de prêts	Part taux fixe	Index taux variable	Dettes par habitant*	Taux moyen endettement (en%)
Budget Principal	1 179 186,96	25/09/2036	5	80,00%	Livret A	110,68	1,86%
Budget annexe Ateliers Relais	1 712 095,80	25/12/2037	6	100,00%		160,70	1,76%
Budget annexe Pépinière d'entreprises	7 402,36	25/06/2023	1	0,00%	Livret A	0,69	2,80%
Budget annexe Centre Aquatique	2 805 056,24	01/02/2047	5	40,00%	Livret A	263,29	2,06%
Budget annexe Zone de La Prade	535 970,92	25/01/2042	1	100,00%		50,31	1,35%
Budget annexe Bâtiment Récréatif	198 310,21	25/01/2032	3	67,00%	Livret A	18,61	2,97%
TOTAL pour l'ensemble des budgets	6 438 022,49	01/02/2047	21	70,00%	Livret A	604,28	2,13%

* sur la base de la population INSEE au 1er janvier 2022 (10 communes) soit 10 654 habitants

Au 1^{er} janvier 2023, la dette globale long terme représente 21 emprunts pour un montant de capital restant dû de 6,44 millions d'euros environ.

La dette en taux fixe reste majoritaire et le taux moyen d'endettement se situe à 2,13%. Toutefois, compte tenu de l'augmentation du taux du livret A, principal index des prêts à taux variable, il convient de rester vigilant et une consultation des établissements bancaires va être lancée pour étudier l'opportunité de renégocier cette partie de la dette.

Seuls les emprunts souscrits sur le budget annexe Ateliers Relais et une partie de ceux du budget principal (Maison de Santé pour 645 000€) sont alimentés par l'encaissement de loyers. Pour le reste, le remboursement des prêts se fait sur les fonds propres de la Communauté de Communes d'où la nécessité de dégager une épargne de gestion suffisante sur le fonctionnement de la collectivité.

La répartition de l'endettement montre que le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 se répartit essentiellement sur le budget annexe centre aquatique (44% du CRD), le budget annexe ateliers relais (27% du CRD) et le budget principal (18% du CRD).

